



INDICE D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

2022

A large, light blue sunburst graphic with many thin lines radiating from a central point, positioned behind the main title text.

INDICE D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

2022

À près de 64 points, l'indice n'est qu'à un point de son record de 2020.

Second meilleur résultat des neuf éditions, il dépasse donc les niveaux de 2019 et 2021, qui avaient pu pâtir des tensions sociales de l'hiver ou de l'impact de la crise de la covid-19. Ce niveau élevé se retrouve dans celui de l'indice « ressenti », qui, à 78 % de perception positive pour les près de 1000 répondants, obtient pour sa part son meilleur résultat des neuf éditions.

L'Indice 2022 confirme la capacité du territoire français à compter sur ses atouts historiques (qualité de la main d'œuvre, qualité de vie, capacités d'innovation et de recherche, etc.) malgré une nette baisse sur le critère « approvisionnement énergétique et coût de l'énergie », qui souffre des tensions actuelles sur les marchés des matières premières énergétiques. A l'instar des années précédentes, les habituelles faiblesses de la France, à savoir la fiscalité, la charge administrative, le coût de la main d'œuvre, la flexibilité du travail et le climat social, connaissent une encourageante progression.

Les attentes vis-à-vis de l'exécutif restent fortes, notamment au sujet de la poursuite de la baisse de la fiscalité et des mesures d'accompagnement spécifiques aux enjeux des filières industrielles. Cette enquête 2022 confirme en revanche le manque de connaissance de certaines mesures annoncées, annonces du gouvernement, comme le Plan quantique, dont le caractère relativement « technique » demanderait un travail plus important de pédagogie à l'attention des investisseurs étrangers.

Cette édition s'intéresse enfin pour la troisième fois à l'attractivité des différents territoires français. Si on compare les métropoles, on constate notamment que les territoires les moins attirants souffrent avant tout d'un manque de notoriété à l'international. En revanche, ceux qui bénéficient d'une image positive ont des avantages réellement différenciants comme leur position géographique et les infrastructures associées, leur écosystème de recherche et de formation ou leur qualité de vie.

“ On peut se féliciter des résultats de cette étude mondiale qui placent l'attractivité de la France à son 2^e meilleur score depuis la création de l'Indice. En dépit d'événements conjoncturels survenus ces dernières années, les répondants saluent à la fois le maintien des fondamentaux de l'attractivité française que sont notamment la qualité des infrastructures, de la main d'œuvre ou la qualité de vie offertes par notre pays, et l'amélioration de critères tels que la fiscalité ou la flexibilité du travail grâce aux réformes de fonds qui ont pu être menées. Enfin, la disparité d'attractivité entre les territoires plaide en faveur d'un marketing territorial adapté aux forces et aux enjeux de chaque bassin de vie : les territoires qui font la différence auprès des investisseurs étrangers sont ceux qui valorisent le mieux leurs forces et leurs spécificités, et ont défini le plus précisément le type d'investisseurs qu'ils souhaitent attirer.

Alain Bentéjac, Président des Conseillers du Commerce extérieur de la France
& **Gilles Bonnenfant**, Président de la Commission pour l'attractivité de la France des Conseillers du Commerce Extérieur de la France et Président d'Eurogroup Consulting

Partie 1 04

Points marquants de l'étude :
l'essentiel à retenir de l'Indice

Partie 2 07

Un indice se maintient
à un niveau élevé et traduit
un optimisme retrouvé

Partie 3 09

On observe une hausse
relative sur la plupart
des critères, malgré des
interrogations sur les enjeux
énergétiques

Partie 4 15

Pour les CCE, les investisseurs
étrangers restent sensibles
aux réformes fiscales de l'exécutif

Partie 5 18

Les régions et métropoles
les plus attractives savent
valoriser les atouts propres
à leur territoire

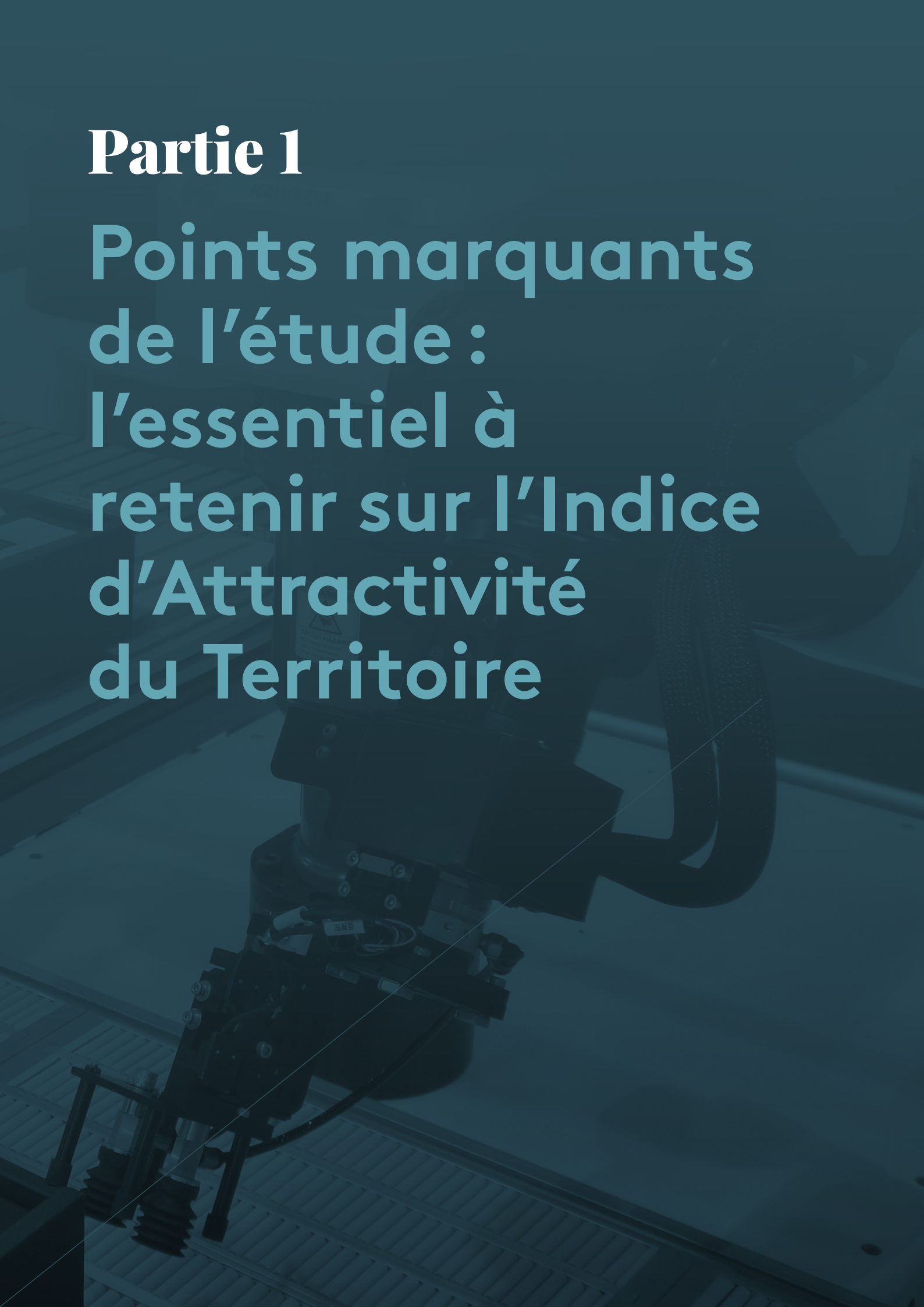
Partie 6 22

Comment construire sur
cette base une stratégie
d'influence permettant de mieux
valoriser les atouts de la France
et ceux de ses territoires ?



Partie 1

Points marquants
de l'étude :
l'essentiel à
retenir sur l'Indice
d'Attractivité
du Territoire

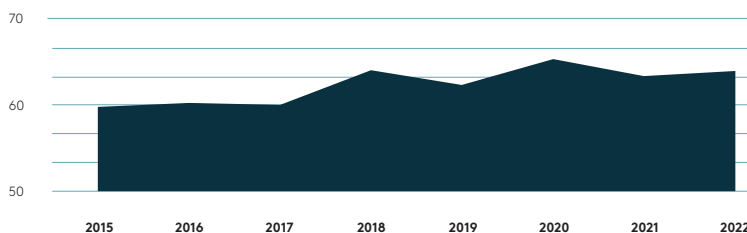


Un indice demeurant élevé

Indice global à un de ses plus hauts niveaux depuis 2015

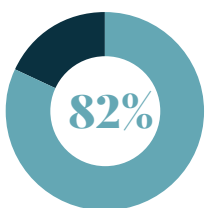
63,9
100

Évolution de l'indice d'attractivité

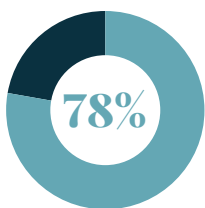


Des attentes fortes vis à vis de l'exécutif notamment en matière fiscale

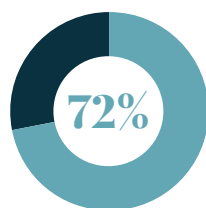
La baisse des impôts de production (CFE, CVAE, taxe foncière)



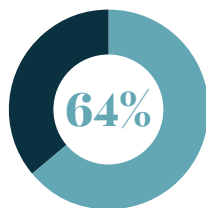
Les mesures du plan France 2030 en matière de soutien à l'innovation



Les programmes de soutien spécifique à l'industrie (Territoires d'Industrie, sites « clés en main », etc.)

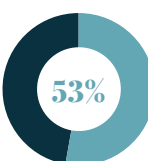


Le maintien du Crédit Impôt Recherche

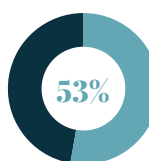


Un contexte international impactant

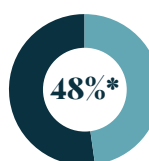
La réforme du système fiscal international



Le Brexit



L'augmentation de la dette publique dans les pays européens



* Impact négatif

Une amélioration globale de l'Indice et des habituels points faibles malgré une forte baisse sur le critère « Approvisionnement énergétique et coût de l'énergie »

Facteur	Indice 2022	Variation 2021
Environnement culturel	90,7	+0,78
Qualité des infrastructures	87,3	-0,37
Qualité de vie et environnement	87,0	+0,40
Capacités d'innovation et de recherche	85,3	+3,16
Qualité de la main d'œuvre	81,3	-1,33
Sécurité juridique	78,6	+0,93
Approvisionnement énergétique et coût de l'énergie	71,6	-5,30
Sûreté des personnes	65,1	-0,68
Coût de la main d'œuvre	36,5	+3,30
Charges administratives et réglementaires	29,8	+3,56
Flexibilité du travail et climat social	27,0	+0,66
Fiscalité	27,1	+2,79

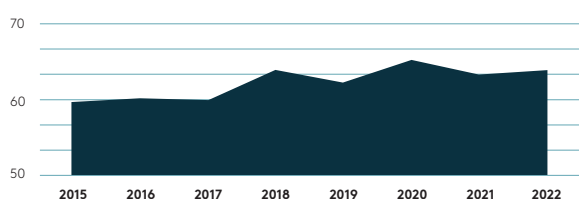
Partie 2

Un indice
se maintient à
un niveau élevé
et traduit un
optimisme
retrouvé

À près de 64 points, l'Indice n'est qu'à un point de son record de 2020. Second meilleur résultat des neuf éditions.

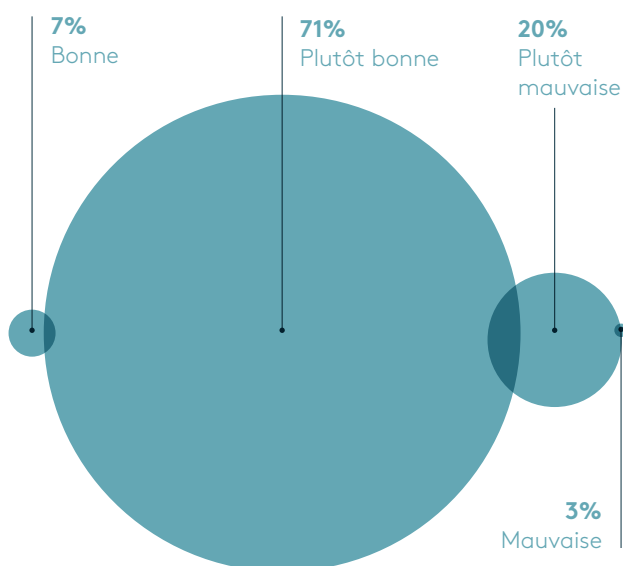
Il dépasse donc les niveaux de 2019 et 2021, qui avaient réciproquement pu pâtir des tensions sociales de l'hiver ou de l'impact de la crise de la Covid-19.

Évolution de l'indice d'attractivité



Ce niveau relativement élevé de l'Indice se voit confirmé dans l'analyse du «ressenti» des répondants. En effet, avec 78 % de réponses positives ou très positives, il dépasse de 7 points celui de l'an dernier.

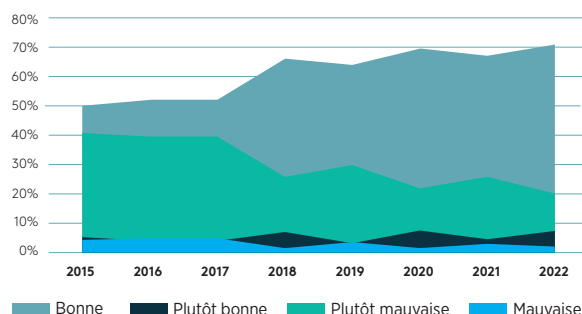
Globalement, diriez-vous que l'attractivité du territoire français est perçue dans votre pays d'implantation comme... ?



L'indice «ressenti» dépasse le précédent record de 2020. Cela traduit sans doute, malgré quelques «accidents conjoncturels» (crises sociales, crise sanitaire), une tendance globale à l'amélioration de l'attractivité du territoire et un soutien massif des participants à la majorité des mesures prises par l'exécutif, que ce soit en matière fiscale ou en matière de soutien aux filières industrielles.

Globalement, diriez-vous que l'attractivité du territoire français est perçue dans votre pays d'implantation comme... ?

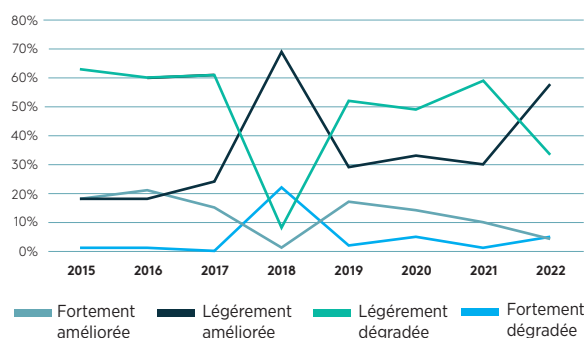
Évolution de l'indice d'attractivité



Le niveau très positif de réponse à la question sur la perception de l'amélioration ou la dégradation de l'attractivité confirme cette tendance : pour la première fois depuis 2018, les bons résultats de l'Indice ne sont pas tempérés par un sentiment de légère dégradation de l'attractivité.

Globalement, diriez-vous que l'attractivité du territoire français, depuis six mois, s'est... ?

Évolution de la perception de l'attractivité du territoire français les 6 derniers mois



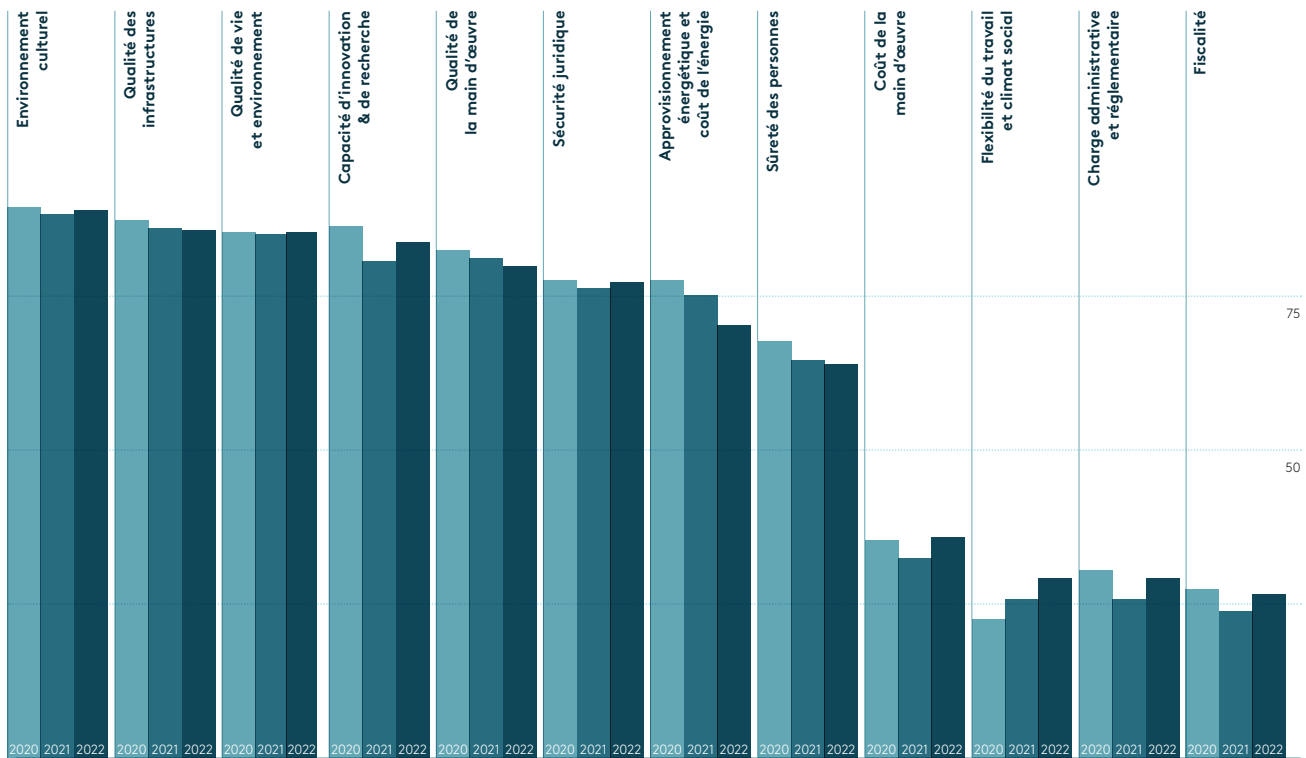
Partie 3

On observe une hausse relative sur la plupart des critères, malgré des interrogations sur les enjeux énergétiques

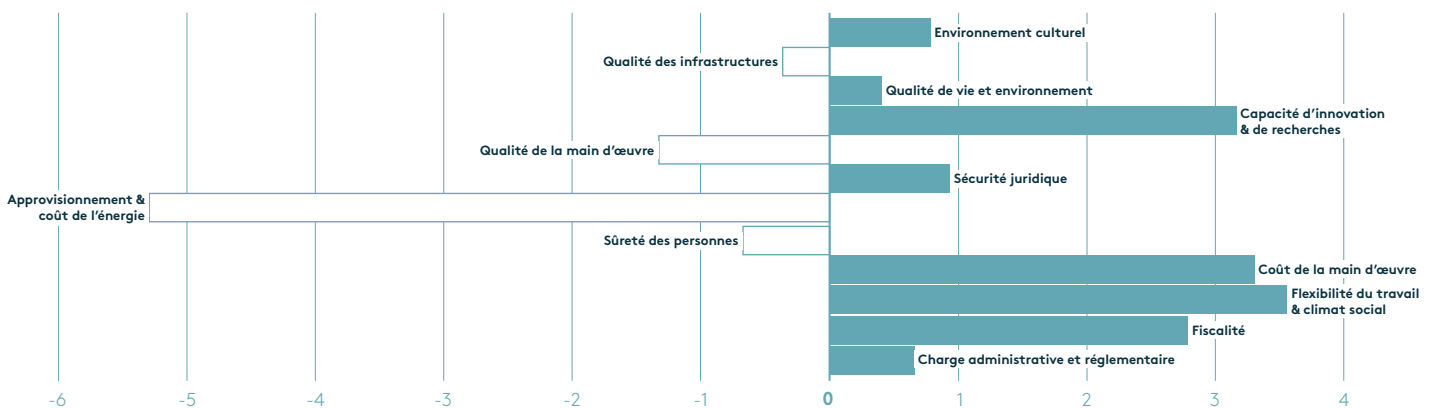
L'Indice global atteint près de 64 points, score qui se rapproche de son record de 2020 (65 points).

Alors que l'Indice 2021 illustrait logiquement une baisse généralisée sur l'ensemble des critères (à l'exception de la flexibilité du travail et du climat social), la plupart sont en hausse dans cette édition, se rapprochant même, pour beaucoup, de leur niveau d'avant crise.

Évolution des critères d'attractivité entre 2020 et 2022



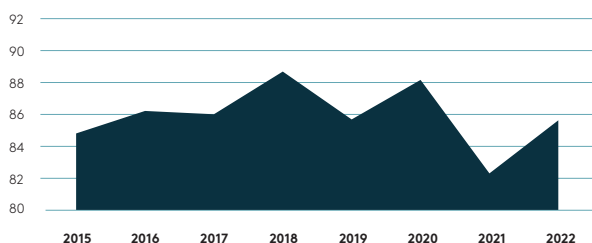
Écart entre les critères d'attractivité en 2021 et en 2022



Après une importante baisse en 2021, la perception des capacités d'innovation et de recherche de la France repart à la hausse (+3,16 points). Comme expliqué dans notre Indice de 2021, cette baisse d'un critère traditionnellement bien noté pouvait s'expliquer par les débats autour des capacités de la France à mettre en place des solutions face à la crise sanitaire (masques, appareils médicaux, et surtout vaccins).

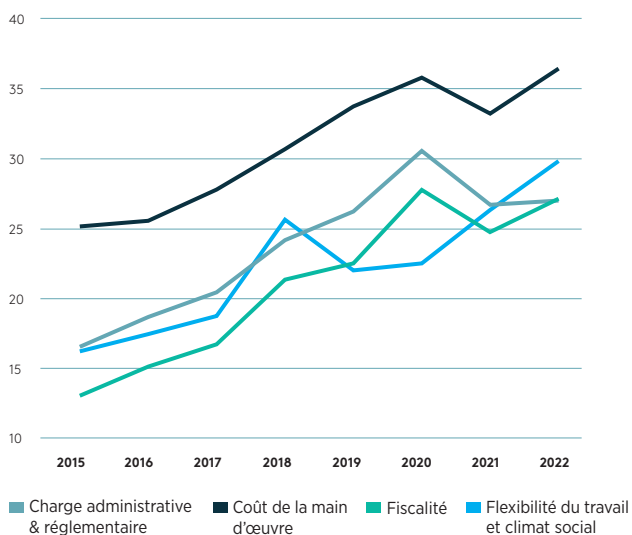
Cette hausse en 2022 peut sans doute être comprise comme le résultat des mesures prises par le gouvernement en matière de renforcement des outils de soutien à la recherche et à l'innovation dans le cadre du plan France Relance puis du plan France 2030.

Évolution du critère «capacité d'innovation et de recherche» depuis 2015



Outre le critère innovation et recherche, les hausses les plus perceptibles concernent des critères qui apparaissent traditionnellement comme des points faibles de l'attractivité du territoire : la flexibilité du travail et le climat social, le coût de la main d'œuvre, la charge administrative et réglementaire ainsi que la fiscalité. Cette édition 2022 de l'Indice permet d'observer deux tendances.

Évolution des quatre critères les plus bas depuis 2015



D'une part, certains de ces critères ont subi une importante baisse en 2021 en raison des conséquences liées à la crise sanitaire. Ils repartent à la hausse en 2022, à des degrés différents. Il s'agit :

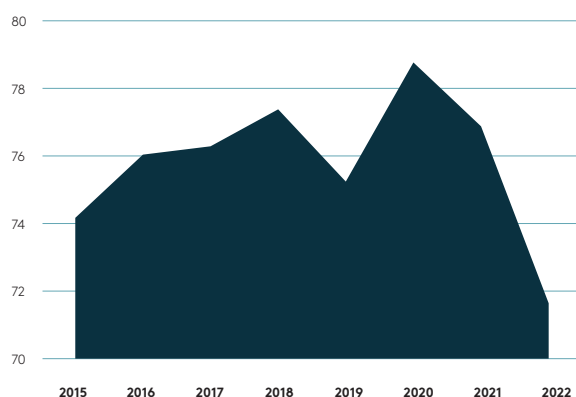
- du coût de la main d'œuvre (+ 3,3 points) ;
- de la fiscalité (+ 2,8 points),
- de la charge administrative et réglementaire (+ 0,7 points).

D'autre part, on observe que le critère de flexibilité du travail et le climat social n'a pas, à l'inverse, subi de baisse en 2021. En 2022, il continue sa progression de manière significative (+ 3,6 points)

Le seul critère accusant une baisse importante est celui de l'approvisionnement énergétique et du coût de l'énergie (- 5,30 points).

L'augmentation de la demande mondiale, dans un contexte de sortie de pandémie, la réduction momentanée de l'offre d'énergie renouvelable ainsi que les tensions géopolitiques avec la Russie, principal fournisseur de gaz en Europe, ont en effet entraîné depuis plusieurs mois une flambée des prix en Europe et en France. Les réactions des pouvoirs publics (mise en place d'un bouclier tarifaire, mise à contribution d'EDF...) n'ont pas encore suffi à rassurer les répondants à cette enquête. Ces inquiétudes s'inscrivent également dans un contexte d'importants débats autour de l'avenir de la filière nucléaire, près de deux ans après la fermeture de la centrale de Fessenheim et la maintenance de plusieurs sites.

Évolution du critère «approvisionnement énergétique et coût de l'énergie depuis 2015



Analyse par zone géographique

Amérique du Nord

Indice 2022	63
Évolution depuis 2021	+2
Plus forte hausse	Fiscalité (+5,2)
Critère le moins bien noté	Charges administratives (22)

Eurasie

Indice 2022	63
Évolution depuis 2021	+1
Plus forte hausse	Coût de la main d'œuvre (+13,8)
Critère le moins bien noté	Flexibilité du travail (24)

Europe élargie

Indice 2022	64
Évolution depuis 2021	+2
Plus forte hausse	Flexibilité du travail et climat social (+4,1)
Critère le moins bien noté	Charges administratives (27)

Amérique latine & Caraïbes

Indice 2022	69
Évolution depuis 2021	+3
Plus forte hausse	Capacité d'innovation et de recherche (+9,8)
Critère le moins bien noté	Fiscalité (26)

Proche & Moyen Orient Maghreb

Indice 2022	65
Évolution depuis 2021	+1
Plus forte hausse	Fiscalité (+6,1)
Critère le moins bien noté	Fiscalité (29)

Afrique Océan Indien

Indice 2022	64
Évolution depuis 2021	=
Plus forte hausse	Flexibilité du travail et climat social (+4,1)
Critère le moins bien noté	Fiscalité (29)

Asie Pacifique

Indice 2022	61
Évolution depuis 2021	=
Plus forte hausse	Flexibilité du travail et climat social (+5,9)
Critère le moins bien noté	Flexibilité du travail (24)

Détail des résultats de la zone Amérique Latine et Caraïbes

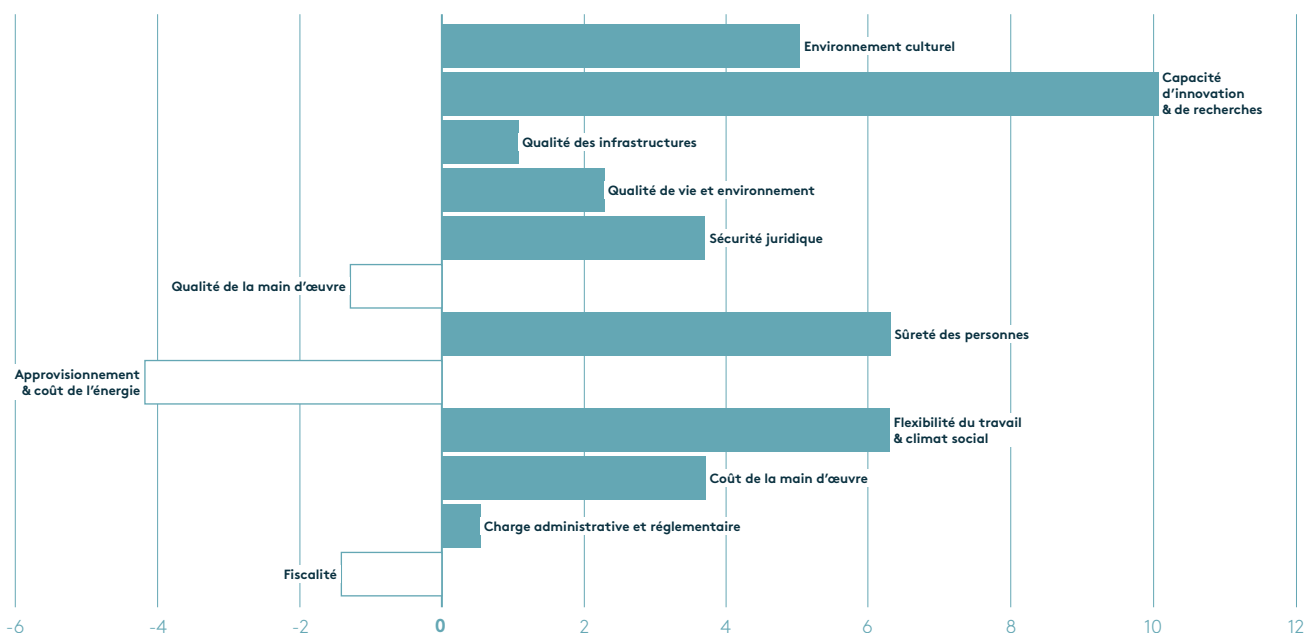
Avec 69 points, en hausse de 2,7 points depuis 2021, l'Indice de la zone Amérique Latines et Caraïbes dépasse de 5,1 points l'Indice global de cette édition 2022.

Cela confirme une tendance, déjà observée l'année dernière, de réel engouement de la zone Amérique Latine et Caraïbes envers la France. Sont plébiscités par les répondants de cette zone les capacités d'innovation et de recherche, la qualité des infrastructures, l'environnement culturel, la sûreté des personnes ou encore la sécurité juridique.

Dans le détail, la perception de la capacité d'innovation et de la recherche remonte à 90 points quand celle de la flexibilité du travail et climat social augmente de plus de six points. A contrario, la zone Amérique Latine et Caraïbes s'inscrit dans la tendance globale avec une baisse du critère d'approvisionnement énergétique et du coût de l'énergie, qui perd quatre points en 2022.

Critères	Indice 2022
Environnement culturel	96,0
Qualité des infrastructures	90,1
Capacités d'innovation et de recherche	90,1
Qualité de vie et environnement	89,3
Sécurité juridique	87,7
Qualité de la main d'œuvre	85,7
Sûreté des personnes	85,3
Approvisionnement énergétique et coût de l'énergie	71,8
Flexibilité du travail et climat social	37,3
Coût de la main d'œuvre	35,7
Charge administrative et réglementaire	32,5
Fiscalité	26,6

Évolution de la perception des critères entre 2021 et 2022 pour la zone Amérique Latine et Caraïbes



Détail des résultats de la zone Asie Pacifique

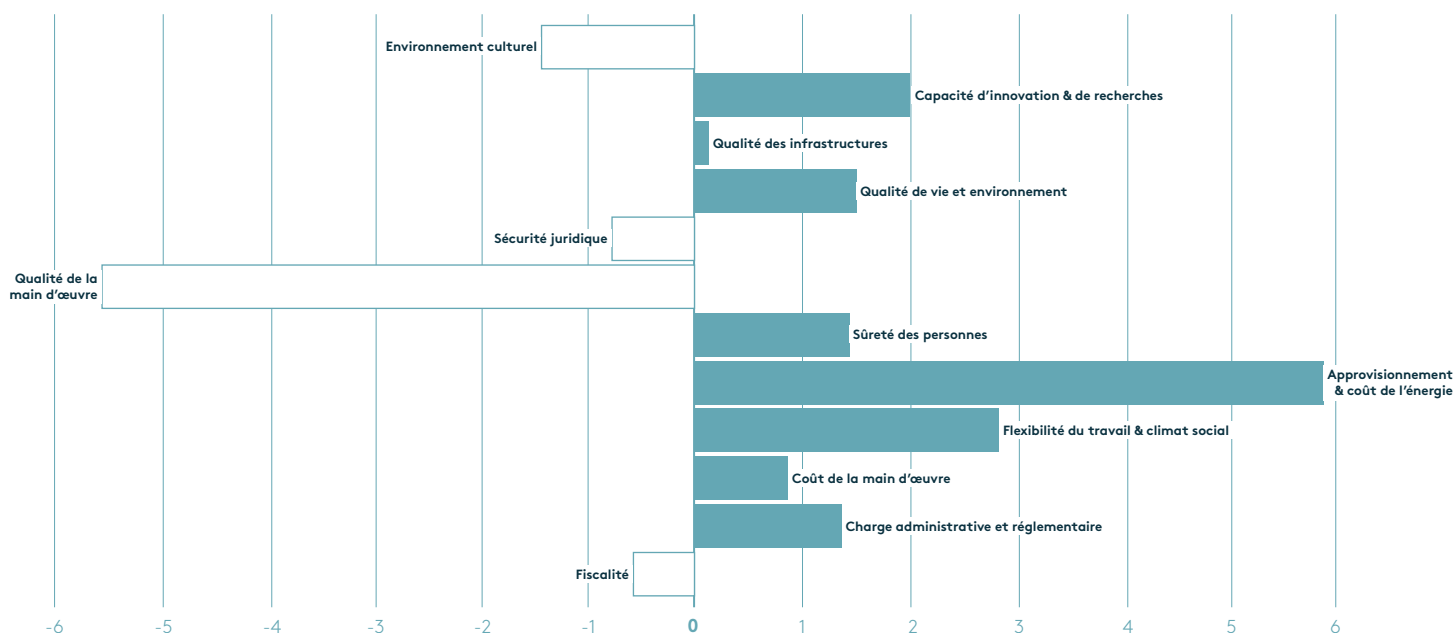
La région Asie Pacifique est traditionnellement la zone qui porte le regard le plus critique sur l'attractivité de la France, avec cette fois un Indice de 61,4, en très légère hausse par rapport à 2021 (61).

A l'exception de la qualité de la main d'œuvre, de la sécurité juridique et de l'approvisionnement énergétique et coût de l'énergie, les répondants de cette zone donnent une note inférieure à la moyenne à l'ensemble des critères proposés. Le critère le plus mal noté correspond à la flexibilité du travail et du climat social.

Cette année, la zone Asie Pacifique s'inscrit dans la tendance globale avec une perception dégradée de la capacité de la France à offrir un approvisionnement énergétique sécurisé et un coût de l'énergie attractif. A contrario, la flexibilité du travail est un critère beaucoup mieux perçu cette année, avec une augmentation notable, de 18 à 24 points.

Critères	Indice 2022
Environnement culturel	89,6
Qualité de vie et environnement	86,1
Qualité des infrastructures	85,6
Capacités d'innovation et de recherche	84,1
Qualité de la main d'œuvre	81,6
Sécurité juridique	80,9
Approvisionnement énergétique et coût de l'énergie	72,7
Sûreté des personnes	45,2
Coût de la main d'œuvre	35,3
Fiscalité	26,4
Charge administrative et réglementaire	25,7
Flexibilité du travail et climat social	24,3

Évolution de la perception des critères entre 2021 et 2022 pour la zone Asie Pacifique



Partie 4

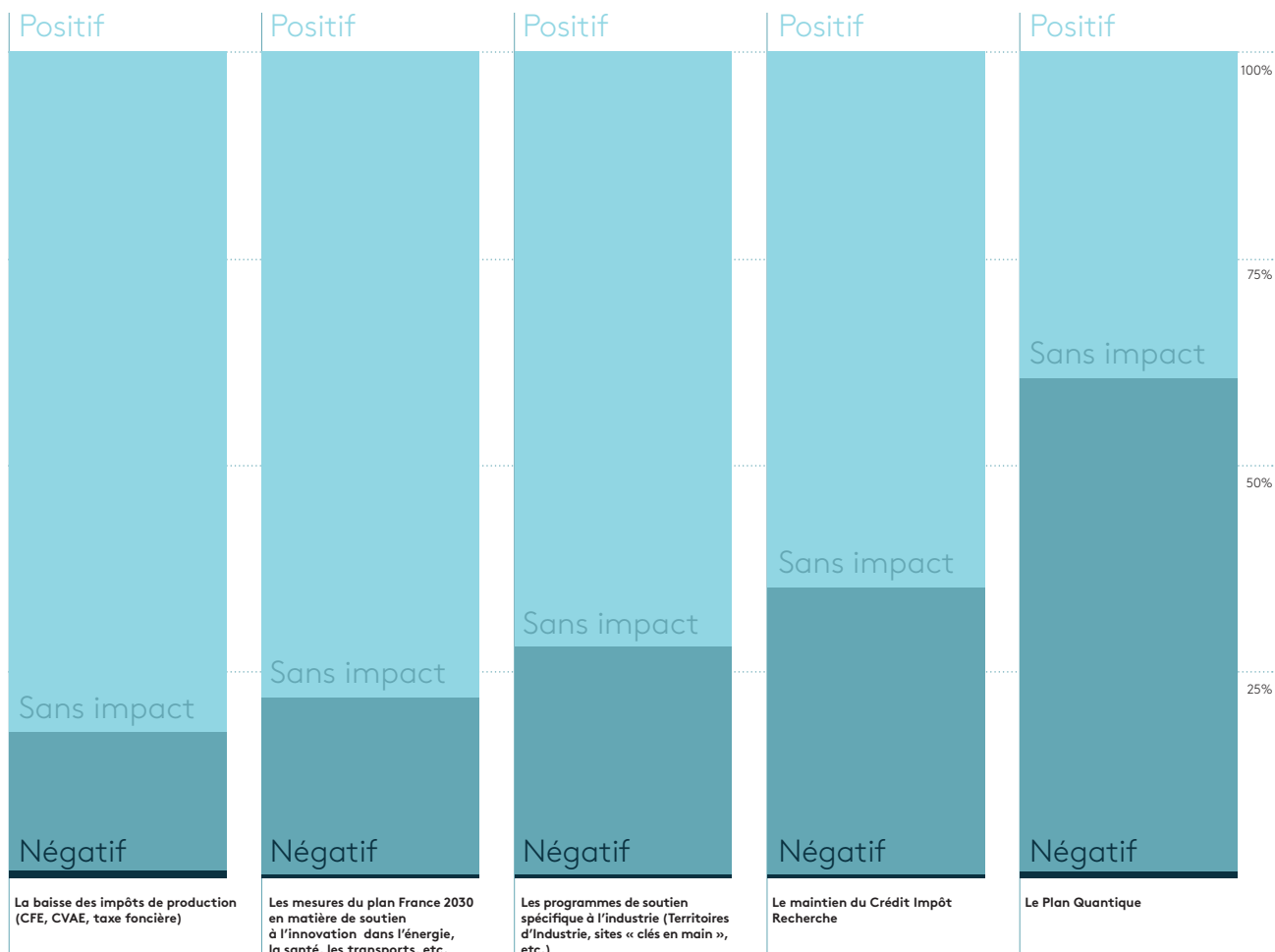
Pour les CCE,
les investisseurs
étrangers
sont toujours
sensibles aux
réformes fiscales
de l'exécutif

En cohérence avec les résultats des éditions précédentes, les CCE portent cette année encore une grande attention à la politique fiscale du gouvernement français et la poursuite de la baisse des impôts de production suscite une adhésion quasi-unanime.

C'est sans doute l'enjeu d'une politique réussie de relocalisation de sites de production industrielle, ce qui pourrait se traduire par la création de zones franches, comme dans d'autres pays européens. Le maintien du Crédit Impôt Recherche continue de rassurer, ce qui confirme cette primauté des enjeux fiscaux.

L'attention grandissante portée à l'industrie constitue également un atout identifié par les répondants. Les programmes de soutien spécifiques à l'industrie se trouvent désormais doublés des mesures du plan France 2030 pour les secteurs d'avenir. Le signal semble apprécié par les participants qui s'accordent pour en estimer l'impact positif. En revanche, le Plan quantique peine cette année encore à s'imposer comme un facteur d'attractivité, sans doute par manque de communication autour des impacts attendus.

Quel est ou sera selon vous l'impact des décisions gouvernementales suivantes sur l'attractivité du territoire français ?

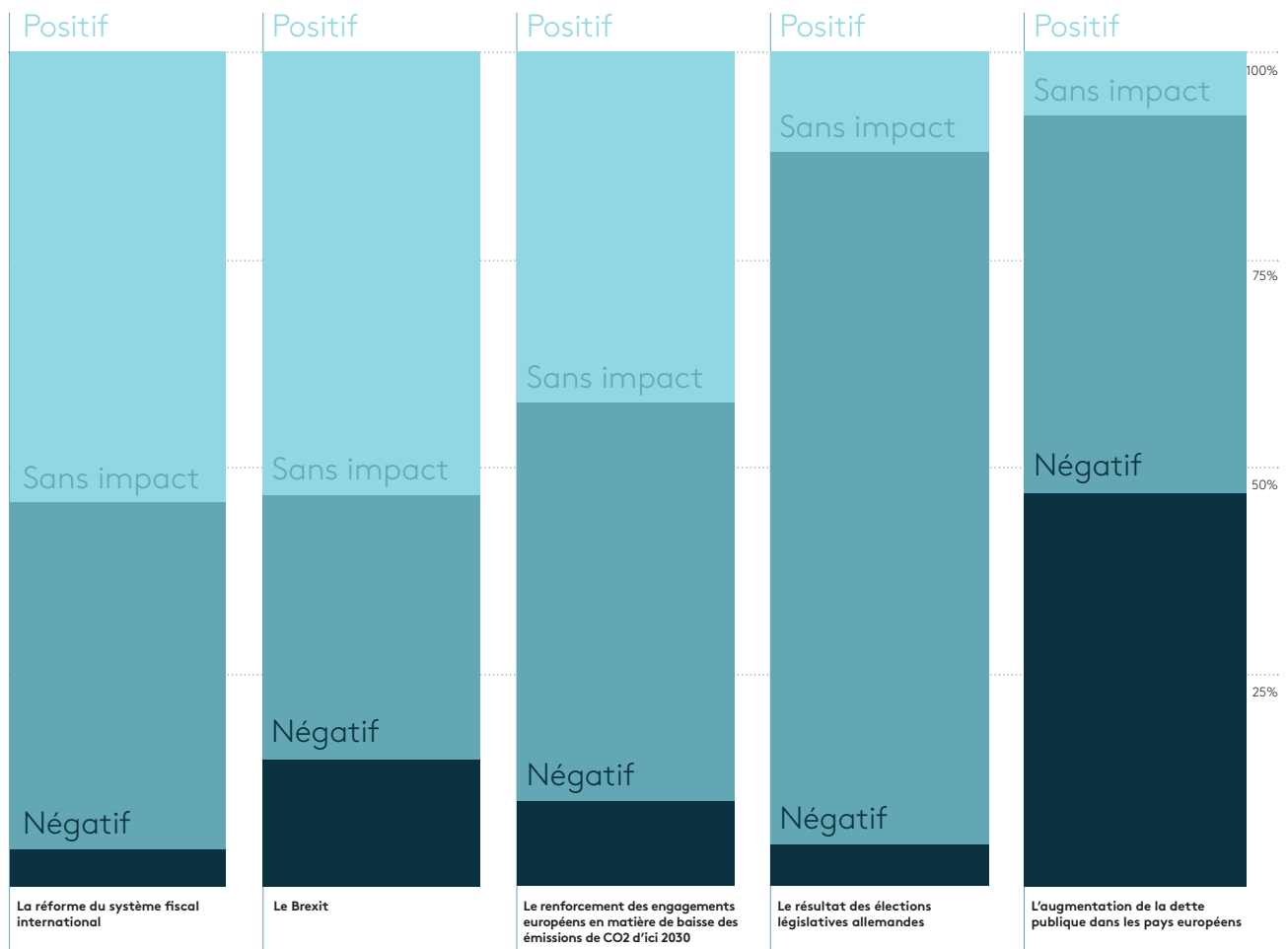


Si la politique fiscale menée par le gouvernement séduit, ses perspectives sont assombries par l'augmentation de la dette publique en raison de la relance budgétaire post-covid, qui augmente le risque d'une inversion de la tendance fiscale.

Aussi, pour la moitié d'entre eux, les participants à l'étude sont-ils préoccupés par l'impact négatif de cette augmentation des dettes publiques européennes, susceptible d'entraîner une future hausse des impôts. Enfin, les résultats présentent plusieurs enseignements :

- la réforme du système fiscal, par nature bénéfique aux pays à fiscalité élevée, est bien perçue et renforce potentiellement l'impact des mesures prises en la matière à l'échelle hexagonale ;
- les CCE relèvent l'impact du Brexit sans nécessairement tous partager la même analyse : la moitié des sondés considèrent ses retombées favorables à la France mais 15% les estiment négatives ;
- la décarbonation de l'économie apparaît pour sa part comme une opportunité pour plus de 40% des participants. La moitié n'en mesure pas l'impact et 10% seulement perçoivent cette dimension de la transition écologique comme une menace.
- les élections allemandes suscitent une nette indifférence.

Quel est, selon vous, l'impact des évènements suivants sur l'attractivité du territoire français ?



Partie 5

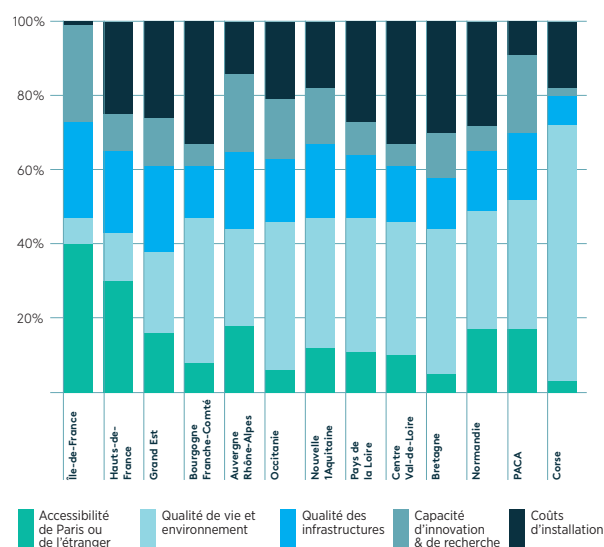
Les régions
et métropoles
les plus attractives
savent valoriser
les atouts propres
à leur territoire

Cette édition s'intéresse pour la troisième fois à l'attractivité des différents territoires français. Il en ressort, notamment si l'on analyse de manière comparative les métropoles, que si certains territoires bénéficient d'une image positive basée sur des éléments réellement différenciants (Paris et l'Île-de-France, la métropole lyonnaise et l'ensemble de la région AURA, etc.) la plupart souffrent, plus que d'une mauvaise image, d'un manque de notoriété à l'international.

Régions ayant obtenu plus de 50% de réponses «neutre»	Part des réponses «neutres»
Hauts-de-France	58%
Grand Est	58%
Bourgogne Franche-Comté	75%
Occitanie	63%
Nouvelle Aquitaine	55%
Pays de la Loire	69%
Centre Val de Loire	80%
Bretagne	66%
Normandie	72%
Régions ayant obtenu plus de 49% de réponses «positives»	Part des réponses «positives»
Île-de-France	71%
Auvergne Rhône-Alpes	50%
PACA	49%
Régions ayant obtenu plus de 49% de réponses «peu attractive»	Part des réponses «peu attractive»
Corse	52%

Le premier critère d'attractivité à valoriser pour les territoires est souvent la qualité de vie, l'Île-de-France mise à part. Ce critère apparaît néanmoins rarement décisif dans une décision d'investissement. Ce sont donc les spécificités des écosystèmes locaux et les atouts économiques du territoire qui orienteront le choix : les capacités d'innovation et de recherche en région Auvergne-Rhône-Alpes, le coût d'installation en Centre-Val de Loire, etc. L'Île-de-France échappe bien à cette situation : malgré une faible attractivité de la qualité de vie qu'elle offre, elle bénéficie assez fortement de son accessibilité, de la qualité de ses infrastructures et de sa capacité d'innovation.

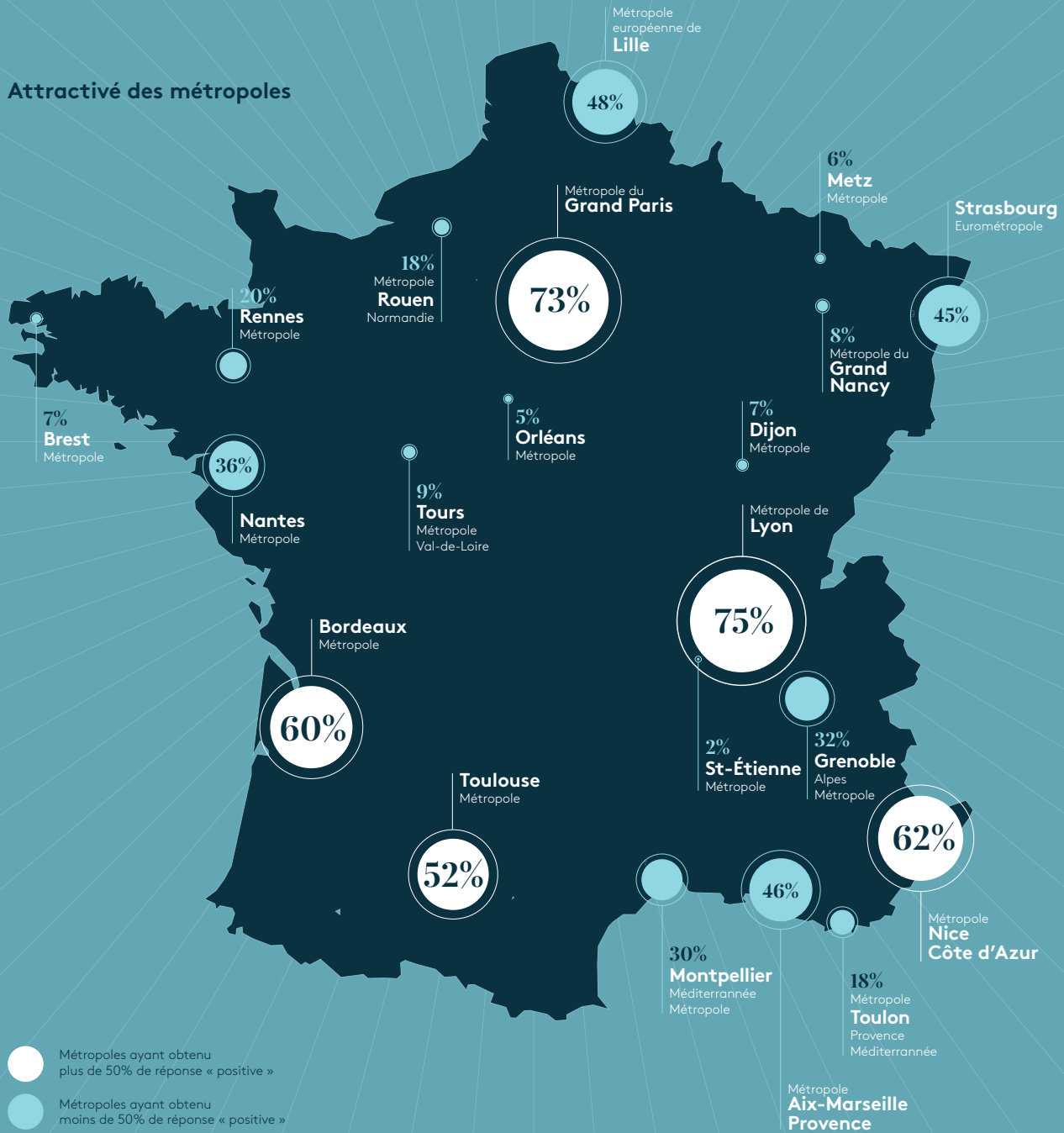
Principaux critères d'attractivité par région



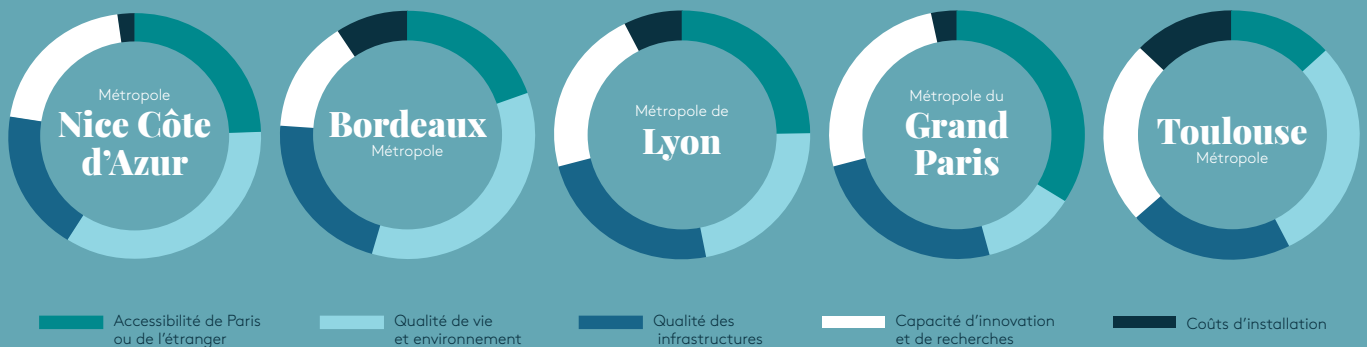
En ce qui concerne les métropoles, on notera que 16 d'entre elles, de Tours à Rennes et Nancy, recueilleront une majorité d'avis neutres quand seules cinq auront une majorité d'avis positifs (Lyon, Paris, Nice, Bordeaux, Toulouse).

Ces cinq métropoles les mieux notées demeurent les mêmes que lors du précédent classement, bien que dans un ordre légèrement différent.

Attractivité des métropoles



Principaux critères d'attractivité des 5 métropoles jugées les plus attractives



Partie 6

Comment
construire sur cette
base une stratégie
d'influence
permettant
également de
mieux valoriser
les atouts des
territoires ?

Les enseignements des réponses de près de 1000 CCE à l'édition 2022 de l'Indice d'attractivité du territoire confirment une tendance de fond observée depuis quelques années.

D'une part, le territoire hexagonal parvient à consolider ses atouts historiques et, d'autre part, les freins à l'investissement dont elle souffre depuis plusieurs décennies tendent à s'affaiblir.

La poursuite de cette dynamique positive suppose néanmoins une continuation des politiques engagées par le gouvernement français, notamment en matière fiscale. La baisse des impôts de production est un signal rassurant pour les investisseurs qui détermine largement le maintien de la progression de l'attractivité française.

Le maintien de ce cap est susceptible d'être fragilisé par un climat social imprévisible, par les contingences électorales et enfin par les conséquences budgétaires consécutives au «quoi qu'il en coûte».

En effet, les mesures économiques de préservation du tissu économique lors de la crise sanitaire ont provoqué une hausse des dettes publiques européennes. Avec l'augmentation conjoncturelle des coûts de l'énergie, la question budgétaire se place au sommet des préoccupations des participants.

La stratégie française d'attractivité doit donc maintenir son exigence en matière de continuité des politiques fiscales, et ce malgré les contraintes budgétaires, les menaces économiques et sanitaires émergentes.

Il existe donc un enjeu de capitalisation sur les mesures prises par l'exécutif pendant la gestion de la crise liée au coronavirus, et qui sont perçues positivement par les répondants : mesures en faveur de l'innovation, de la numérisation, de la transition énergétique, baisse des impôts de production, etc. Rassurer les potentiels investisseurs étrangers sur l'absence de retour en arrière sur les réformes structurelles mises en place depuis des années constitue ainsi un enjeu fort. Cela passe notamment par une stratégie de communication accrue à destination des investisseurs étrangers. Celle-ci ne devra pas oublier l'importance de la pédagogie à apporter autour des mesures plus « techniques » annoncées par le gouvernement, comme le Plan quantique.

À l'échelle des territoires, métropolitains ou régionaux, les enjeux sont très variables et deux situations types émergent : la forte attractivité de certains ou bien un manque réel de visibilité internationale pour d'autres. Dans les deux cas, les territoires bénéficient souvent de la qualité de vie qu'ils proposent, atout considérable dont la promotion, par un marketing territorial adéquat, est essentielle. Ce sont cependant d'autres avantages comparatifs qui se montrent déterminants pour déclencher la décision d'investissement, comme l'accessibilité géographique, les infrastructures de transport ou bien les écosystèmes locaux d'innovation et de recherche.

Par conséquent, il semble essentiel de continuer à mener des stratégies locales de développement de pôles d'innovation et de déployer en parallèle des démarches de marketing territorial valorisant au mieux les atouts spécifiques à chaque territoire.

Annexe



Construction de l'Indice et valeur ajoutée de celui-ci

L'Indice d'Attractivité du Territoire est construit sur la base d'un sondage en ligne, basé sur le volontariat et accessible à l'ensemble du réseau des Conseillers du Commerce Extérieur, soit près de 4300 CCE, dont près des deux tiers basés à l'étranger dans 152 pays. Il leur est demandé d'évaluer la perception qu'ont les investisseurs potentiels de l'attractivité de la France selon douze critères, décrits plus bas. L'Indice d'Attractivité du Territoire est une « note » sur 100, construite à partir de la note attribuée sur ces douze critères.

La méthodologie de construction de l'Indice reste bâtie sur douze critères (charge administrative et réglementaire, fiscalité, qualité de la main d'œuvre, coût de la main d'œuvre, flexibilité du travail et climat social, sécurité juridique, approvisionnement énergétique et coût de l'énergie, qualité des infrastructures, capacités d'innovation et de recherche, qualité de vie et environnement, sûreté des personnes et environnement culturel), permettant d'évaluer de manière objective la perception globale, à l'étranger mais aussi en France, de l'attractivité du territoire français.

Dans cette neuvième édition, près de 1000 CCE se sont à nouveau exprimés directement sur leur sentiment sur l'évolution de l'attractivité du territoire français durant les six derniers mois. Cette mesure de l'évolution ressentie de l'attractivité et sa comparaison avec les évolutions de l'Indice « construit » à partir des douze critères fournit un bon éclairage sur l'impact subjectif de l'actualité nationale et internationale de l'année précédente.

L'objectif demeure d'actualiser cet Indice de manière annuelle. La prochaine édition de l'Indice est prévue pour le début de l'année 2023, et permettra d'évaluer avec encore plus de recul l'impact de la crise sanitaire actuelle, et des actions menées par l'exécutif en matière de relance ou de soutien plus structurel aux entreprises et aux filières. Elle permettra également d'affiner la pertinence de l'approche par territoires régionaux et par métropoles.

Le travail mené par le réseau des CCE n'est certes pas le premier sur l'attractivité. Plusieurs études, rapports et tableaux de bord existent déjà sur ce sujet (Tableau de bord de l'attractivité élaboré

par Business France, Baromètre EY, etc.). A la différence des autres rapports, l'Indice des CCE ne se concentre pas sur les indicateurs économiques quantitatifs ou uniquement sur les seules motivations des investisseurs qui ont fait le choix de s'implanter en France, mais propose une vision globale des facteurs d'attractivité du territoire et des freins à celle-ci.

Grâce au nombre important des personnes interrogées et à la couverture géographique très large offerte par le réseau des CCE, l'Indice d'Attractivité du Territoire est un outil unique, permettant d'évaluer de façon plus précise l'attractivité de notre pays et les freins à celle-ci en s'appuyant sur ce que perçoivent les CCE installés dans différentes régions du monde et travaillant en étroit contact avec des chefs d'entreprise et managers étrangers, et donc des investisseurs actuels ou potentiels. Il joue donc un véritable rôle de « capteur d'opinion ». Grâce à la diversité des membres du réseau, l'Indice peut être exploité par secteur d'activité ou par zone géographique. L'exploitation qui en est faite peut ainsi s'appuyer sur une compréhension fine des spécificités de chaque secteur ou zone, permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs approches et de construire en amont une stratégie différenciée d'influence auprès des investisseurs et des pouvoirs publics et donc de contribuer à faire évoluer de façon positive l'image de la France à l'étranger.

Les notes attribuées par les CCE répondant au questionnaire sur chaque critère ne reflètent évidemment pas un classement relatif de la France par rapport au reste du monde mais une perception des atouts à valoriser et des sujets sur lesquels des réformes sont attendues afin d'améliorer l'attractivité du pays.

Par ailleurs, l'actualisation annuelle de l'Indice permet de comparer les évolutions dans le temps de la perception de l'attractivité du territoire et de mesurer de manière fine et différenciée l'impact sur les investisseurs étrangers potentiels des décisions prises en France par les pouvoirs publics, mais aussi d'événements marquants survenus à l'étranger ou sur le territoire national durant l'année précédente.

Avec le soutien d'Eurogroup Consulting

